BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 209

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

817 491 442 RCS Caen.
PERFORMANCES PR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 30, Rue Nicéphore Niepce, 14120 Mondeville.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte signé par voie électronique date du 26 septembre 2025, La société PERFORMANCES PR, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 30 rue Nicephore Niepce, 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 491 442 RCS CAEN, et la société MARY DISTRIBUTION PIECES DE RECHANGE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 17 Rue des Frères Chappe 14540 GRENTHEVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 785 707 RCS CAEN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PERFORMANCES PR par la société MARY DISTRIBUTION PIECES DE RECHANGE. La société PERFORMANCES PR ferait apport à la société MARY DISTRIBUTION PIECES DE RECHANGE de la totalité de son actif, soit 715 332 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 250 685 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 464 646 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société HOLDING FRANCOIS MARY, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé La Briqueterie 14100 GLOS, immatriculée sous le numéro 404 968 786 RCS LISIEUX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PERFORMANCES PR depuis le 1er Janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MARY DISTRIBUTION PIECES DE RECHANGE. La société PERFORMANCES PR sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. L'opération de fusion sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R 236-11 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de CAEN le 29 septembre 2025 pour la société PERFORMANCES PR et le 30 septembre 2025 pour la société MARY DISTRIBUTION PIECES DE RECHANGE pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont

antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

